

rêts de la religion venaient ceux de la patrie, et quand il avait pris possession des nouvelles découvertes au nom du roi de France, l'explorateur s'occupait à juste raison de la traite avec les sauvages. Les moyens, il est vrai, n'étaient pas toujours à la hauteur de l'œuvre, mais l'intention était bonne.

Du reste M. Sulte ne fait ces réserves qu'à l'égard des premiers explorateurs de la Nouvelle-France ; il rend pleine justice à Samuel de Champlain qu'il appelle avec raison le "premier Canadien. "Aucune tache," dit-il, "ne ternit cette belle mémoire. Dévoué à une noble cause, il l'a servie jusqu'à la mort. Ses travaux ont été une semence extraordinaire. Son nom résume tout le commencement de notre histoire." Il n'y a personne qui ne souscrive à ces paroles.

Je constate avec peine que M. Sulte semble n'avoir que du mépris pour les rois de France, François I, Henri IV et Louis XIII. Cela paraît l'attacher à une certaine école qui ne devrait pas avoir les sympathies d'un écrivain aussi éclairé que M. Sulte. Le Canada doit trop aux rois de France pour qu'on puisse leur prodiguer l'insulte sans une cause très-sérieuse.

On regrette aussi de trouver dans l'ouvrage de M. Sulte bon nombre de négligences de style qu'un examen attentif eût fait disparaître. Le lecteur pourra s'en convaincre en lisant attentivement les passages que je viens de citer. Je comprends que des oublis sont inévitables dans un ouvrage d'aussi longue haleine, mais la grande réputation de l'auteur nous permet de nos montrer un peu exigeants.

Avec ces quelques réserves je n'ai que des compliments à faire de M. Sulte. Son ouvrage mérite une place d'honneur dans toutes nos bibliothèques et je me rendrai l'interprète de tous mes lecteurs en souhaitant à M. Sulte le temps et les moyens d'achever sa belle entreprise.

Mais à l'exemple du poète, passons

Du grave au doux

pour nous occuper d'un auteur qui en est rendu à son troisième ouvrage dans l'espace de moins d'une année. Le lecteur devinera facilement qu'il s'agit de Son Honneur le juge Routhier dont on pourrait dire, en changeant un mot dans une parole de Boileau :

Bienheureux Routhier dont la fertile plume
Peut tous les mois sans peine enfanter un volume !

Et dire que l'auteur est en même temps savant jurisconsulte et poète, philosophe et écrivain distingué ! M.